

RESERVE NATURELLE DU MONT NIMBA (Côte d'Ivoire)

Principales Pressions :

- Exploitation des ressources forestières
- Modification du milieu
- Braconnage

Principales menaces:

- Modification du milieu par la fragmentation des habitats par les feux de brousse
- Pression démographique
- Pollution chimique

Superficie : 5.000 ha

Catégorie IUCN : I

Label International : Patrimoine Mondial

1- Contexte : Où en est-on ?

Acte de création : décret du 05 juillet 1944

Raisons de classement :

Valeur exceptionnelle avec une diversité d'habitats offrant une flore et une faune spécialement riche avec une forte concentration d'endémisme (crapaud vivipare)

Propriété foncier : Etat

Institution de Gestion :

Office Ivoirien des Parcs et Réserves (OIPR)

Projets en cours sur le bien naturel :

Aucun projet en cours. Le bien était bénéficiaire du Programme de Conservation des Aires Protégées de Côte-d'Ivoire financé par l'Union Européenne, mais ce programme n'a pu être mis en œuvre du fait du déclenchement de crise la sociopolitique survenue dans le pays en 2002.

Limites du Bien Naturel :

Les limites de la réserve sont connues par le gestionnaire mais n'ont pas été matérialisées sur le terrain.

Le règlement du bien naturel :

Le bien dispose d'un règlement intérieur inspiré de son décret de création dans lequel les activités autorisées (tourisme de vision, recherche, récréation) et proscrites (toute autre activité humaine) sont clairement définies.

L'application de la loi :

Compte tenu du contexte d'instabilité sociopolitique, la loi n'est pas appliquée car il n'y a pas de personnel sur le terrain.

Inventaires des ressources :

Il existe des données mais elles ne sont pas à jour et non utilisées par les gestionnaires.

2- Planification : A quoi veut-on arriver ?

Objectifs actuels de gestion :

- Protection et conservation des ressources de flore et de faune sauvage
- Recherche scientifique

Configuration du bien naturel :

La configuration de l'aire protégée n'est pas une contrainte significative à l'atteinte des objectifs majeurs de gestion, une gestion transfrontalière dynamique entre la Guinée, la Côte d'Ivoire et le Libéria est nécessaire.

Plan de gestion : il n'existe pas de plan de gestion.

Plan de travail :

Un programme annuel d'activités est élaboré mais il n'est pas mis en œuvre.

Suivi-évaluation : il n'y a aucun système de suivi évaluation.

3-Intrants : De quoi a-t-on besoin ?

Moyens humains :

5 agents permanents sont affectés à cette AP, et le recrutement de 10 agents de secteurs et de 30 agents brigade mobile est en cours.

Recherche :

Il existe quelques activités d'inspection et de recherche notamment celles de l'Université de Kyoto sur les Chimpanzés.

Moyens financiers : pas de budget

4- Processus de gestion : Comment s'y prend-on ?

Gestion des ressources naturelles :

Les activités de gestion sur le terrain ont été suspendues depuis novembre 2002 après le déclenchement de la crise.

Gestion du personnel :

Un gestionnaire et son équipe sont officiellement désignés mais du fait de l'insécurité qui prévaut dans la zone, aucune activité de gestion n'est menée présentement sur le terrain.

Gestion du budget :

IL n'y a pas de budget.

Infrastructures et équipement : Toutes les infrastructures ont été détruites pendant la crise.

Education et sensibilisation : Il n'existe pas actuellement de programmes d'éducation et de sensibilisation.

Interaction avec les utilisateurs des terroirs voisins (public et privé) :

L'évolution favorable de la situation sociopolitique permet aux gestionnaires d'établir un minimum de contact avec les autorités locales.

Place des communautés locales dans les prises de décision relatives à la gestion du bien :

Dans le cadre de la nouvelle politique de gestion participative de l'OIPR, il est prévu la mise en place d'un comité de gestion locale

qui permettra aux populations riveraines de participer aux discussions et dans une certaine mesure aux prises de décision.

Tourisme : Il n'y a presque pas de contact entre les gestionnaires et les opérateurs touristiques.

5- Résultats : Qu'a-t-on réalisé ? qu'est ce qui a changé ?

Accueil visiteurs :

Les installations pour visiteurs sont inadaptées : une seule case de quatre pièces construite en banco.

Droits et taxes :

Il existe un barème des droits et taxes établis par l'OIPR. Mais elle ne sont pas perçues compte tenu du contexte de crise.

Etats des lieux :

L'absence du personnel de terrain et de données récentes ne permet pas d'avoir des données précises sur l'état de dégradation des ressources naturelles. Mais compte tenu du contexte il est probable que la biodiversité soit sévèrement dégradée.

Accès :

L'accès est facile car il n'y a aucun système de protection de l'AP.

Retombées économiques pour les communautés :

Avant la crise, certaines activités impliquaient des retombées économiques locales pour les communautés (emplois de guides dans la réserve).